

RECTORAT DÉPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Fraternité

Département des examens et concours Bureau DEC 23 Affaire suivie par :

Pascal FIXON - chef de bureau

Tél: 03 28 37 15 30 Mél: ce.dec23@ac-lille.fr

144 rue de Bavay 59000 Lille Lille, le 1 5 OCT. 2021

La rectrice

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement publics, privés sous contrat et d'enseignement agricole

Objet: Inscriptions au diplôme national du brevet - session juin 2022

Je vous informe que les inscriptions pour les épreuves du diplôme national du brevet (DNB) seront ouvertes du :

lundi 15 novembre 2021 à 14 heures au vendredi 10 décembre 2021 à 16 heures.

Les inscriptions se feront par internet à l'aide de l'application nationale CYCLADES.

Vous accéderez à l'application par le portail académique :

Portail EDULINE – https://eduline.ac-lille.fr/ - Accès Personnels de l'Éducation Nationale.

L'authentification se fera à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe de messagerie académique.

L'application - Gestion des Candidats CYCLADES - sera accessible via la rubrique Examens et Concours. Vous cliquerez ensuite sur le lien « Diplôme National du Brevet »

I) Les inscriptions :

L'application vous permet de gérer l'inscription des candidats enregistrés à partir de la Base Élèves Établissements.

Il vous appartient donc d'importer dans CYCLADES les candidatures de vos élèves à l'examen à partir de l'application SIECLE BEE. Avant d'effectuer cette opération, vous devez vous assurez que les informations contenues dans votre base sont exactes (toutes les erreurs entraîneront un rejet ou une mise à l'écart des candidats concernés par l'application Cyclades).

Il conviendra notamment de vérifier pour chaque candidat :

- l'état civil, (nom, prénom, date et lieu de naissance qui doivent obligatoirement être identiques à la pièce d'identité)
- l'adresse.
- la série.

Vous corrigerez toutes les inscriptions nécessitant une modification, inscrirez les élèves arrivés récemment dans votre établissement et qui ne figuraient pas dans la B.E.E à la date de l'extraction et enlèverez ceux qui ont quitté votre établissement (en indiquant la mention « non inscrit ») après vous être assurés de leur inscription dans un nouvel établissement.

Les élèves scolarisés dans votre établissement doivent s'inscrire uniquement par votre intermédiaire. Avant de clore définitivement les inscriptions, je vous remercie de bien vouloir imprimer la liste alphabétique des candidats que vous me transmettrez (complétée de votre signature et du cachet de l'établissement).

Après la clôture des inscriptions, vous signalerez impérativement par écrit à mes services chaque mouvement de candidats (arrivées ou départs, intra ou inter-département, car il n'existe pas de liens directs entre votre base élèves et l'application Cyclades en cas de mise à jour de votre BEE) ainsi que les divers changements de situation en prenant soin d'utiliser la "fiche de renseignements" ci-jointe.

<u>Inscription des candidats scolarisés dans les lycées d'enseignement général et les lycées professionnels publics et privés sous contrat :</u>

Les élèves ayant déjà été scolarisés dans une classe de troisième et qui souhaitent se présenter à l'examen, notamment les élèves de classes de seconde, ont le statut de candidats individuels. Il vous appartient de créer leur candidature dans CYCLADES.

II) Dispositions réglementaires relatives au diplôme national du brevet et articulation avec l'examen du certificat de formation générale :

Le diplôme national du brevet comporte une série générale et une série professionnelle.

Les élèves de 3^{ème} inscrits en classe de 3^{ème} générale de collège s'inscrivent en série générale. Les élèves de classe de 3^{ème} qui bénéficient de dispositifs particuliers peuvent se présenter à la série de leur choix, et éventuellement au certificat de formation générale (CFG).

L'appellation «dispositifs particuliers» désigne les élèves des classes de troisième suivantes : les 3^{èmes} Prépa-Métiers, les ULIS, les SEGPA, les unités pédagogiques pour élève allophone arrivant (UPE2A).

Mesures dérogatoires :

Des dérogations pour inscrire en série professionnelle certains élèves ne relevant pas des dispositifs particuliers susvisés sont nécessaires. Relèvent de ces dispositions, par exemple, les élèves des troisièmes « parcours relais démission impossible » (département du Pas-de-Calais).

Par ailleurs, l'inscription de candidats âgés d'au moins 16 ans dans l'année civile de l'examen, au seul CFG, sous statut scolaire, peut être envisagée avec l'accord des familles et l'avis favorable du chef d'établissement. A titre tout à fait exceptionnel, une demande de dérogation d'âge peut également être formulée (inscription au CFG sous statut scolaire pour les candidats ayant moins de 16 ans). Cette dernière dérogation n'exclut pas l'inscription au DNB.

Ces mesures dérogatoires doivent impérativement être soumises pour accord aux inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale. Sans dérogation autorisée par les IA-DASEN, la candidature sera refusée.

De même, tout accord de dérogation sous-entend l'inscription par l'établissement d'origine de ces candidats au CFG via l'application Cyclades durant la période d'ouverture des inscriptions.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir adresser les demandes individuelles de dérogation ci-jointes (inscription et/ou âge) avant le mercredi 15 décembre 2021 (délai de rigueur) accompagnées du tableau récapitulatif ci-joint dûment renseigné par courriel aux adresses suivantes :

- pour le département du Nord (bureau de l'affectation et de l'orientation) : dsden59.deve-bao@ac-lille.fr
- pour le département du Pas-de-Calais (bureau DE1 service orientation et vie scolaire) : <u>ce.i62de1@ac-lille.fr</u>

Vous serez ensuite informé des décisions prises afin de procéder si nécessaire aux modifications obligatoirement avant la clôture des inscriptions.

III) Le retour des confirmations d'inscription :

Vérification des confirmations d'inscription :

Une fois l'inscription effectuée et les choix des élèves vérifiés, vous éditerez leur confirmation d'inscription. Ces confirmations d'inscription seront remises à chaque élève pour vérification par lui-même et par ses parents. Cette relecture doit être attentive, notamment pour l'état-civil. Toute erreur doit être signalée et corrigée en rouge sur la confirmation. Celle-ci doit impérativement être signée par le représentant légal (en règle générale, les parents) ou le candidat (s'il est majeur). J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de faire valider les confirmations d'inscription par le représentant légal afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Par ailleurs, chaque confirmation devra être accompagnée de la photocopie, agrafée au verso, d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, extrait d'acte de naissance...) comportant le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance du candidat.

En ce qui concerne la communication des résultats, si la famille du candidat accepte que les données à caractère personnel relatives aux résultats des examens soient communiquées à des organismes privés (dont la presse locale) ou aux collectivités territoriales, les cases prévues à cet effet devront obligatoirement être cochées (attention, les rubriques « communication des résultats » sont initialisées par défaut à « non »).

L'ensemble des confirmations d'inscription, par ordre alphabétique, en dissociant le cas échéant les candidats sous statut scolaire des candidats individuels et accompagnées de la liste récapitulative des candidats inscrits et photocopies des justificatifs d'identité, devra être retourné au plus tard le **vendredi 07 janvier 2022** à l'adresse suivante : Rectorat de Lille - Département des examens et concours - bureau DEC 23 – BP 709 - 59033 LILLE Cedex.

Je vous invite à collecter l'ensemble des documents à joindre aux confirmations d'inscription dès maintenant afin de pouvoir respecter le délai de retour au rectorat fixé au vendredi 7 janvier 2022. Enfin, je vous remercie de m'adresser l'ensemble de ces documents dès que la phase d'inscription est totalement achevée dans votre établissement, et ne pas attendre, dans la mesure du possible la date limite.

Valérie CABUIL

IV) Les candidats en situation de handicap :

Un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires permettent aux candidats présentant un handicap de bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation. Ces dispositions sont précisées dans la circulaire académique relative aux demandes d'aménagements d'épreuves.

Je vous remercie pour votre collaboration.



DEMANDE DE DÉROGATION A L'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS DE TROISIÈME GÉNÉRALE

Ce document est à retourner par courriel, complété et accompagné des avis circonstanciés du chef d'établissement, avant le 17 décembre 2021, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de votre département

(adresses électroniques indiquées sur la circulaire).

	LISTE NOMINATIVE DES ÉLÈVES POUR LESQUELS UNE DÉROGATION EST DEMANDÉE POUR L'INSCRIPTION AU SEUL CFG	DÉCISION de l'IA-DASEN	REFUS				
			ACCORD				
		DATE DE	NAISSANCE				
		PRÉNOM					
		NOM NOM					

LISTE NOMINATIVE DES ÉLÈVES POUR LESQUELS UNE DÉROGATION EST DEMANDÉE POUR L'INSCRIPTION AU DNB SÉRIE PROFESSIONNELLE ET /OU CFG REFUS **DÉCISION de l'IA-DASEN** ACCORD NAISSANCE DATE DE PRÉNOM NOM

Date et visa du chef d'établissement :



DIPLÔME NATIONAL DU BREVET & CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE - SESSION 2022 DEMANDE DE DÉROGATION À L'INSCRIPTION POUR UN CANDIDAT DE TROISIÈME GÉNÉRALE OU EN DISPOSITIF PARTICULIER

Liberté Égalité Fraternité

Établissement :	
Élève concerné :	
NOM :	
Prénom :	
Date de naissance :/	Division de classe :
Demande d'inscription :	
□ DNB série professionnelle	
☐ DNB série générale et CFG	
☐ DNB série professionnelle et	CFG
□ CFG seul	
Type de dérogation demandée (se référer au tableau des dérogations en annexe)
☐ Dérogation à la condition	n d'âge
☐ Demande de dérogation	à l'inscription à l'examen
Avis circonstancié du chef d'étab	olissement :
Date et signature du chef d'étab	lissement :
Date et signature du représenta	nt légal du candidat :
	DÉCISION de l'IA-DASEN :
☐ Dérogation accordée	
☐ Dérogation refusée	
Date et signature du directeur a	académique



DIPLÔME NATIONAL DU BREVET SESSION DE JUIN 2022

Fiche de renseignements en vue d'une modification d'inscription

Merci de renseigner en MAJUSCULES l'intégralité des éléments.

I	DI	EN	ITI	FI	CA	TI	OI	V
	$\boldsymbol{\nu}$	_ 17			UM		VI	

Car	Série générale Série professionnelle Langue vivante Série professionnelle Série professionne agricole Langue vivante Vivante Série professionne agricole Langue vivante Vivante Vivante								
Car	Série générale Série professionnelle Série professionne	elle							
Car	didat individuel								
	Enseignement facultatif								
	LV2								
	LV1 agricole								
	Série générale Série professionnelle								
	Candidat scolaire								
CANDII	DATURE								
	Etablissement d'accueil division de classe date d'entrée								
	division de classe date de sortie								
	Etablissement d'origine								
	Téléphone								
	Code postal Commune								
	Lieu-dit								
	Rue, voie								
	Appt, Bât., Rés.								
	Date de naissance/ Commune de naissance								
	Prénom(s)								
	Nom								
	Titre								